

### COHESION SOCIALE - HABITAT - LOGEMENT - PATRIMOINE - URBANISME

#### Sanction pécuniaire de 30 000 € pour l'utilisation d'un fichier incompatible avec sa finalité initiale

Dans une affaire, la Cnil a rappelé que **les données personnelles doivent être collectées pour des finalités "déterminées, explicites et légitimes"**. Ces conditions sont cumulatives et nécessitent donc une information des personnes dont les données sont collectées. La Cnil rappelle qu'il est interdit d'utiliser les données à d'autres fins que celles déterminées, sous peine de sanction pécuniaire. En l'espèce, l'établissement en cause a été condamné à s'acquitter d'une somme de 30 000 €. La sanction maximale s'élève à 150 000 € (300 000 € en cas de récidive) et elle peut s'accompagner de la publicité de la sanction (le tout aux frais du contrevenant). Une raison supplémentaire, s'il en est, de vérifier scrupuleusement le respect de la loi informatique et libertés.

[OPH de Rennes : sanction pécuniaire pour une utilisation du fichier des locataires incompatible avec la finalité initiale - CNIL - 31 juillet 2018](#)

### DEVELOPPEMENT DURABLE

#### Un guide pour les usagers de la forêt

L'office national des forêts (ONF) a rédigé une charte de bonne conduite à destination de tous les usagers des forêts françaises, soit plus de 500 millions chaque année rien que pour les forêts domaniales.

Un guide (téléchargeable) indispensable en cette période automnale propice aux agréables balades dans les sous-bois.

[Charte du promeneur "j'aime la forêt : ensemble protégeons-la !", ONF, Février 2016](#)

#### Rénovation énergétique des bâtiments publics : du nouveau

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics appartenant aux collectivités territoriales, qui représentent environ 280 millions de m<sup>2</sup>, " *l'État, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe) et la Banque des Territoires s'engagent sur la mise en place d'un programme d'actions*". Le programme comprend une enveloppe budgétaire conséquente. **Les établissements d'enseignement et les EHPAD sont plus particulièrement visés par cette mesure.**

["Un programme d'actions spécifique pour l'accélération de la #rénovation énergétique des #bâtiments publics", Ademe, 20 juillet 2018](#)

### ENSEIGNEMENT - FORMATION

#### Pratique sportive : le certificat médical est-il obligatoire ?

Le site service public vient de mettre à jour la fiche relative à l'obligation de fournir un certificat médical pour toute inscription à une activité sportive. L'obligation dépend : du type de structure, de la souscription ou non de la licence dans la discipline sportive concernée et des assurances contractées. Le [site du Ministère des sports](#) présente également une fiche synthétique sur cette question à l'occasion de la Fête du sport 2018.

["Un certificat médical est-il obligatoire pour s'inscrire à une activité sportive ?", Direction de l'information légale et administrative \(DILA\), 14 août 2018](#)

## Deux décrets et un arrêté pour modifier les conditions d'obtention des diplômes de travail social

Ces textes modifient les conditions de déroulement des formations pour l'accès à ces diplômes, notamment en ce qui concerne les établissements de formation, **le socle commun de ces formations et la validation des acquis de l'expérience.**

[" Réforme des diplômes en travail social ", Ministère des Solidarités et de la Santé](#)

## ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

### Loi Asile et Immigration : quelques mesures à souligner

L'Union nationale des CCAS (Unccas) propose de revenir sur **quelques dispositions intéressant les CCAS et CIAS**, étant conduits à accompagner des migrants dans leurs démarches : raccourcissement des délais pour les dépôts de demande d'asile, pouvoirs du préfet..., soit **7 mesures** de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

On retrouvera certaines de ces mesures dans une [circulaire du 11 septembre 2018 du ministre de l'Intérieur](#) qui recense toutes les dispositions immédiatement applicables.

[" Loi asile et immigration - Les principaux changements ", Unccas.org, 18 septembre 2018](#)

## FINANCES - MARCHES PUBLICS

### Obligation de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne

Un décret du 1<sup>er</sup> août 2018 oblige les administrations publiques, dont les **collectivités territoriales et leurs établissements publics à mettre à disposition de leurs usagers un système de paiement en ligne**. Le texte fixe un **calendrier précis de mise en œuvre en fonction du montant des recettes annuelles** : le **1<sup>er</sup> juillet 2019** (soit dans 9 mois) en cas de recettes supérieures à 1 million d'euros, le **1<sup>er</sup> juillet 2020** pour 50 000 € et le **1<sup>er</sup> janvier 2022** pour 5 000 €. Un nouveau pas vers la dématérialisation des échanges monétaires entre les administrations et leurs usagers. À noter qu'il s'agit d'une faculté pour les usagers, mais qu'ils ne peuvent être contraints, en l'état de la réglementation, d'utiliser le service de paiement en ligne.

[Décret n° 2018-689 du 1er août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, JO du 3 août 2018, texte n° 25](#)

### Mise à jour des guides " très pratiques " de la commande publique

La version 2.0 des guides édités par la Direction des affaires juridiques pour accompagner la dématérialisation des marchés publics à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 vient de paraître. Des guides indispensables pour les acheteurs et opérateurs économiques.

[Guide "très pratique" version 2.0 de la dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs au 1er octobre 2018](#)

[Guide "très pratique" version 2.0 de la dématérialisation des marchés publics pour les opérateurs économiques au 1er octobre 2018](#)

### Un guide sur les clauses sociales des marchés publics

Pas moins de trois ministères se sont associés pour produire la 3<sup>e</sup> édition d'un guide sur les aspects sociaux de la commande publique. Un document très complet traitant notamment des clauses sociales dont celles visant les personnes sous main de justice, les travailleurs en situation de handicap, ou bien encore les dispositions applicables aux structures de l'insertion par l'activité économique.

[" Guide sur les aspects sociaux de la commande publique - Version 3 ", DGEFP - DAJ - OCEP, Juillet 2018](#)

## FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

### Retour sur la loi du 10 août 2018

Après avoir fait un tour d'horizon de la loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance (dénommée " *loi Essoc* ") dans son n° 55, Viginfo se propose de revenir sur les **dispositions concernant les agents publics**. Bercy, via sa lettre d'information, " *Vigie* ", recense ces mesures s'appliquant aux fonctionnaires.

Ainsi, outre la question de l'opposabilité et de l'abrogation des circulaires non publiées déjà évoquée, la loi porte d'autres mesures : inscription de la [jurisprudence " Danthony "](#), dispense de signature de certains actes concernant les agents dans le cadre de la gestion dématérialisée des personnels, exclusion de la possibilité de poursuites devant le juge judiciaire du fonctionnaire en cas d'absence de faute personnelle détachable du

service, report de la déclaration sociale nominative pour certains employeurs publics, et mesures annexes concernant la formation des agents et les rapports de ceux-ci avec le public.

[L'actualité juridique de la fonction publique par la DGAFP, Vigie n° 105, 28 septembre 2018](#)

## SANTE



### **Mobilisation contre les punaises de lit**

La Direction de l'information légale et administrative, via le site [service-public.fr](http://service-public.fr), présente les mesures à adopter en cas d'infestation par les punaises de lit. Rappelant que la recrudescence des infestations de ces parasites remonte aux années 90, le site donne les clés pour **identifier et détecter les punaises de lit** et prodigue **des conseils pour s'en débarrasser**.

[" Les punaises de lit, comment s'en débarrasser ? ", service-public.fr, 26 septembre 2018](#)